



## 13 questions pour calculer votre barème mouvement 2014

<b>calcul AGS</b>		
1	sur i-prof relever votre ancienneté exprimée en années, moi et jours (onglet votre dossier / onglet anciennetés). Attention elle est arrêtée à la date du 01/09/2013, il faut donc ajouter 4 mois à cette durée puisque l'AGS mvt est arrêtée à la date du 01/01/2014	
<b>bonifications liées à la situation personnelle</b>		
<b>A liées au handicap</b>		
2	êtes-vous attributaire de la RQTH ? (= de l'agent)	Si oui = 10 pts
3	avez-vous demandé la bonification de 50 pts ? (= sur avis du Médecin Conseil)	Si accordée = 50 pts
4	votre conjoint ou votre enfant est-il attributaire de la RQTH ou d'une notification MDPH ? (= du conjoint ou enfant)	Si oui = 10 pts
<b>B liées aux enfants</b>		
5	nombre d'enfants à charge (nés avant le 8 mai 2014 et âgés de 20 ans au plus)	1 pt par enfant
6	êtes-vous parent isolé ?	Si oui = 1pt
7	si vous habitez à plus de 20km de votre enfant en garde alternée, votre mutation a-t-elle pour objet de vous rapprocher de son autre domicile ?	1 pt par année de séparation
<b>bonifications liées à la situation professionnelle</b>		
8	êtes-vous victime d'une mesure de carte scolaire ?	Si oui = 5 pts
9	si vous êtes directeur, y a-t-il une mesure de carte scolaire dans votre école (ouverture ou fermeture) et si vous avez participé au 1er mvt?	Si oui = 5 pts
10	exercez-vous cette année dans l'ASH sans être spécialisé ?	Si oui, répondre à la question n°11
11	depuis combien de temps exercez-vous dans l'ASH sans être spécialisé ?	De 1 à 2 pts
12	exercez-vous cette année sur un poste difficile avec une nomination à titre définitif ? (= Classe Unique hors RPI, RRS, poste fractionné)	Si oui répondre à la question 13
13	depuis combien de temps exercez-vous sur un poste difficile ?	De 3 à 5 ans = de 3 à 5 pts